

Tous les acteurs économiques doivent accélérer leurs travaux pour être prêts à l'échéance du 1^{er} janvier 1999.

La phase de transition concernera également le grand public.

Douze mois pour mener à bien le chantier de l'euro



Daniel Lebègue
Vice-président
BNP

— *Les banques françaises sont-elles prêtes pour l'échéance du 1^{er} janvier 1999 ?*

Daniel Lebègue – Dès le début de 1997, nous avons un plan de marche qui donnait à la place de Paris un temps d'avance par rapport aux autres places d'Europe, à la fois en termes de calendrier et d'exhaustivité du cahier des charges. Aujourd'hui, l'heure est à la mobilisation générale de tous les acteurs et à la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Le calendrier de préparation à l'euro est en effet beaucoup plus court qu'on ne le pense souvent dans l'administration, dans les entreprises et même dans certaines banques. De fait, les marchés de capitaux vont fonctionner en régime euro dès mai 1998, à partir du moment où nous aurons la liste des participants à l'euro et la grille des taux de change entre les monnaies des pays participants. Pour les marchés de change, de taux et de dérivés, la véritable échéance se situe donc au printemps 1998. En septembre dernier, lorsque les marchés ont pris conscience de cet élément, jusque-là sous-estimé, ils ont commencé à converger au plan des taux de change, la plupart des observateurs étant convaincus que la convergence va se faire sur les taux pivots des monnaies européennes. Un mouvement de convergence est également en cours sur les taux d'intérêt à court et à long terme en Europe.

Un autre mouvement d'anticipation impressionnant concerne les entreprises de marché. Par exemple, pour les produits dérivés, le Liffe, le DTB et le Matif ont largement harmonisé leur gamme de produits. Dès l'été dernier, ces marchés se sont engagés dans une véritable guerre commerciale afin d'occuper des positions de force le jour du démarrage de l'euro.

— *Y a-t-il d'autres évolutions ?*

D. L. – Deux autres facteurs jouent également dans le sens de l'accélération des échéances : le principe du «ni - ni» et la bascule à l'euro dès 1999 du monde des titres.

Pendant longtemps, on a considéré que le passage à l'euro se ferait en deux grandes étapes bien distinctes : 1999 et 2002. On découvre aujourd'hui qu'avec le «ni - ni» il y aura une forte dose de porosité entre les clientèles et les produits. Dès 1999, l'euro va en fait concerner une gamme d'activités bancaires et un champ de clientèles très large. De plus, à partir du moment où toutes les activités «titres» seront libellées en euro dès 1999, tous nos clients sont potentiellement en situation d'utiliser l'euro comme monnaie de travail à partir de cette date. Pour des millions d'épargnants individuels, l'euro sera l'unité monétaire pour leurs opérations sur titres : passation d'ordres de bourse, gestion de portefeuille, Opcvm, conservation...

Enfin, dans de grandes banques européennes, les équipes de marketing préparant, à destination du grand public et de la clientèle de détail, certains produits euro (dans le domaine notamment de la gestion du compte, de l'épargne ou des moyens de paiement) qu'elles proposeront dès 1999 pour se positionner au mieux dans le jeu concurrentiel européen. C'est le choix que nous avons fait à la BNP.

— *Les banques ont-elles pris du retard ?*

D. L. – Nous avons besoin de donner un vigoureux coup d'accélérateur car les échéances se rapprochent à grande vitesse. Aujourd'hui, neuf des onze États qui vont probablement constituer la zone euro en 1999 ont rendu public leur scénario national de passage à la monnaie unique. La France vient de le faire avec la présentation, par le ministre de l'économie et des finances, du plan gouvernemental de communication, qui a déjà créé un effet de mobilisation.

Il reste la préparation à l'euro des administrations elles-mêmes, notamment la Direction générale des impôts, la Sécurité sociale, les collectivités locales, qui n'est pas encore véritablement entrée dans une

Interview réalisée avant la nomination de Daniel Lebègue au poste de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

phase opérationnelle. Par exemple, nous n'avons pas encore de réponse à la question « comment calcule-t-on la TVA en euro ? » Il est urgent que l'administration fiscale nous donne le mode d'emploi pour nous permettre d'engager la mise à niveau de nos chaînes informatiques.

Quant aux banques, elles ont commencé à traduire les cahiers des charges en actions opérationnelles, tout particulièrement dans le domaine de l'informatique, mais également dans celui de l'adaptation des *back-offices*, de la formation de leurs salariés, de la communication clientèle. Mais les ressources sont nécessairement limitées et le chantier d'une ampleur sans précédent.

— Avez-vous été entendu dans vos appels à la mobilisation ?

D. L. – Il y a eu une prise de conscience de la part de l'État. Nous avons maintenant un cadre de travail conforme à ce que nous attendions. La place est en ligne dans sa préparation des marchés de capitaux, notamment avec la structure de pilotage mise en place et la relance énergique du projet RGV, qui sera un des piliers de l'euro. Mais le calendrier est extrêmement tendu. La dernière livraison d'applications RGV prévue début juillet 1998 ne nous laisse que six mois pour tester le système et faire en sorte qu'il fonctionne sans risque. Dans le domaine des opérations en cash, les grands systèmes (SNP, SIT, système chèque, carte) devraient également être opérationnels en temps et en heure.

L'interrogation porte sur les 40 ou 50 grands acteurs de la place : seront-ils tous prêts au 4 janvier 1999 ? Nous nous sommes donnés des procédures de contrôle et de surveillance collective mais il n'y a pas de garantie absolue.

— Un délai aussi long entre les décisions du printemps et le 1^{er} janvier 1999 n'est-il pas dangereux ?

D. L. – Le Conseil européen va donner la liste des pays en mai et je ne crois absolument pas que l'un d'entre eux sorte ensuite du jeu pour des raisons économiques ou politiques, car l'euro est devenu pour tous un élément central, une clé de voûte de leur politique.

Je ne crois pas non plus que la grille des taux de change risque d'être soumise à des tensions. Il n'y a pas d'éléments économiques qui puissent justifier que les marchés jouent ce jeu ou prennent ce risque, compte tenu de l'état de convergence entre les onze pays concernés. Il n'y a pratiquement plus d'écart de taux d'inflation. Du point de vue de la croissance, des prix ou de la situation des balances des paiements, je ne vois pas très bien sur quoi le marché

prendrait appui pour bousculer la grille des taux de change. De plus, les banques centrales sont prêtes à défendre, par tous les moyens, la grille qui sera arrêtée.

Le dernier point sur lequel nous pouvons avoir des opinions un peu différentes est de savoir à quel rythme et à quel niveau va se réaliser la convergence des taux d'intérêt. Il me semble que les niveaux de taux actuels en Europe – principalement en Allemagne et en France – ne sont pas très éloignés de ceux que nous aurons au printemps 1998, compte tenu du fait que l'Europe est en phase de reprise économique, qu'elle ne connaît aucune tension inflationniste et qu'il n'y a pas pour l'instant de forte tension à la hausse sur le dollar.

— L'absence d'une harmonisation de la fiscalité entraînera-t-elle des difficultés ?

D. L. – Sans aucun doute. Le prochain chantier d'harmonisation doit être celui de la fiscalité de l'épargne, des entreprises et du patrimoine. Nous ne pourrions pas vivre durablement en marché unique, avec une monnaie unique, si les écarts sont trop importants au niveau des prélèvements fiscaux ou sociaux.

Il s'agit d'un sujet compliqué car deux pays (Royaume-Uni et Luxembourg) n'étaient pas, jusqu'à présent, favorables à une harmonisation fiscale. Il va falloir affronter ce sujet le plus vite possible. Le débat est ouvert et je pense que la mesure la plus simple serait d'instituer partout en Europe une retenue à la source de 15 à 20 %, de manière à avoir une socle minimal de règles communes, ce qui n'interdit pas de conserver un certain nombre de particularités au niveau national.

— Quel doit être le rôle du Conseil de l'euro ?

D. L. – L'accord franco-allemand qui a été approuvé dans ses grandes lignes par nos partenaires me semble constituer une bonne base. Je n'ai jamais considéré le Conseil de l'euro comme un moyen de limiter le rôle ou l'influence de la BCE dont la mission est d'être gardienne de la stabilité des prix en Europe. A ce titre, elle définit et met en œuvre la politique monétaire. Mais la politique économique ne peut pas être réduite à la politique monétaire. Dans tous les autres domaines, qui ne sont pas directement du ressort de la BCE, nous avons un besoin impératif de coordination et d'harmonisation de nos politiques économiques. De ce point de vue, le Conseil de l'euro me paraît le deuxième pilier indispensable à un bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. ■

Propos recueillis par Colette Cova
et Agnès Melon

«Le prochain chantier d'harmonisation doit être celui de la fiscalité de l'épargne, des entreprises et du patrimoine. Nous ne pourrions pas vivre durablement avec une monnaie unique, si les écarts sont trop importants au niveau des prélèvements.»